



Beneficier de mon heritage desuite avant ma mort

Par **ZIBEL**, le **15/06/2008** à **14:20**

Voila,je suis une femme de 77 ans mon epous est decede depuis 5 ans .Nous avons une maison familiale don j'ai droit a 20%dessus ,en faite c'est partagee sur les 5 enfants.Actuellement j'ai des soucis financiers est ce que je peux debloquer ma part :pouvoir en beneficier en argent maintenant avant que je meurs et regler mes problemes?SI OUI COMMENT DOIS JE FAIRE? EST IL NECESSAIRE DE VENDRE LA MAISON ? PUIS JE LA GARDER ET AVOIR MA PART AIDEZ MOI MERCI BEAUCOUP.OU meme hypotheker la maison pour avoir un pret?